

## PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence STAPS : éducation et motricité - Niveau 2

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen Licence STAPS : éducation et motricité - Niveau 2 comme suit :

##### Membres du jury

CARRIAS Lilian, Président, PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE  
VERNEY Julien, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

##### Semestre 1

ROLLAND Cathy, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
SETRUK David, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE  
VASLIN Philippe, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
SEBILLAUD David, PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE  
DESCHAMPS Mary line, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE

##### Semestre 2

ROLLAND Cathy, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.  
GANIERE Caroline, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE  
SETRUK David, PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE  
SOULIER Pierre, PROFESSEUR AGREGE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
LESTRADE Stephane, PROFESSEUR AGREGE

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024